



**Pas-de-Calais**  
*Mon* Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS ET ORGA-  
NISMES ASSOCIÉS  
(EPOA)  
- EPDAHAA -  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL  
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP  
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



**ANNÉE  
2021**





## Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

**Jean-Claude LEROY**

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



## Éditorial de la Présidente du Conseil d'administration de l'EPDAHAA du Pas-de-Calais

L'établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie accompagne depuis 1978, les parcours de vie des personnes en perte d'autonomie ou en difficulté sociale.

L'année 2021 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire qui s'est poursuivie. Malgré cela, l'EPDAHAA a maintenu son activité et le lien avec les publics accueillis durant toute cette période. Je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme des agents de l'établissement qui ont su démontrer durant cette année un grand sens du service public.

L'année 2021 a également été marquée par le renouvellement du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA. Aussi, Monsieur François NOËL a été nommé Directeur Général par intérim au mois d'Avril puis nommé Directeur Général de l'EPDAHAA au mois de Septembre. Il a ainsi succédé à Monsieur François Xavier DEBRABANT.

L'année 2022 sera marquée par la réécriture du projet stratégique de l'EPDAHAA que se veut fédérateur et en phase avec les évolutions des politiques publiques. Il représente un enjeu majeur pour le positionnement stratégique de l'EPDAHAA comme opérateur public départemental à part entière.



**Audrey DESMARAI**

Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

# MISSIONS

L'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) est un établissement public départemental placé sous statut de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été créé le 1er janvier 2015, de la fusion de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (EPDAEAH) et de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil des Handicapés Adultes (EPDAHA). Il existe sous une forme ou une autre (succession de scission/fusion) depuis 1978.

Sa création date de 1961, lorsque le Conseil général du Pas-de-Calais, se préoccupant de l'accueil des enfants en situation de handicap, a engagé une politique de création d'instituts médico-pédagogiques administrés par un service départemental. Mais il faudra attendre 1978, et la parution du décret n°78-612 du 23 mai 1978 pour que l'EPDAHAA soit officiellement connu sous l'appellation d'Établissement Public Départemental chargé de l'Accueil des Handicapés.

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA est Mme Audrey DESMARAI, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Sallaumines. Son directeur est M. François NOËL.

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social ou social chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

En pratique, l'EPDAHAA gère trois grandes catégories d'établissements :

## LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EPDAHAA gère 12 Instituts Médico-Educatifs (IME), recevant des enfants de 6 à 14 ans ou de 6 à 20 ans, dont un avec un internat.

- ◆ IME « Les longs champs » à Arras ;
- ◆ IME « Les Marmousets » à Brebières ;
- ◆ IME « Bois de Malannoy » à Bouvigny-Boyeffles (avec internat) ;
- ◆ IME « Jean Mermoz » à Bully-les-Mines ;
- ◆ IME « Eolia » à Calais ;
- ◆ IME « La Petite Montagne » à Isbergues ;
- ◆ IME « La Passerelle » à Lens ;
- ◆ IME « Marc-Henri Darras » à Liévin ;
- ◆ IME « Mont Soleil » à Outreau ;
- ◆ IME « Les Saules » à Rang-du-Fliers ;
- ◆ IME « Les Verts Tilleuls » à Rencourt-lès-Bapaume ;
- ◆ IME « Raymond Dufay » de Saint-Omer.

Il gère également 4 Services d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) sur 4 sites :

- ◆ SESSAD « Com l'Atrébate » à Arras ;
- ◆ SESSAD d'Isbergues ;
- ◆ SESSAD « L'Elan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont, SESSAD de Lens et de Bully-les-Mines ;
- ◆ SESSAD du Littoral de Rang-du-Fliers avec 2 antennes à Outreau et à Etaples.



## LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- ◆ 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau ;
- ◆ 3 sections d'accueil de jour : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau ;
- ◆ 3 foyers d'hébergement :
  - Foyer « Jean Moulin » à Isbergues ;
  - Foyer « Grand Large » à Outreau ;
  - Foyer « La Résidence » à Sains-en-Gohelle.

- ◆ Le Foyer de Vie : « Les Iris » à Sains-en-Gohelle ;
- ◆ Le Foyer d'Accueil Médicalisé : FAM de Sains-en-Gohelle ;
- ◆ 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : Isbergues et Sains-en-Gohelle ;
- ◆ Le Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) : le SAMO « Côte d'Opale » à Outreau.

## LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- ◆ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : CHRS « Le Moulin Blanc » à Calais, CHRS « Les 2 Caps » de Marquise, CHRS « du Denacre » à Wimille ;
- ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL) à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...) ;
- ◆ Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF), qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

# ORGANISATION

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'EPDAHAA est dirigé par un Conseil d'Administration de 13 membres, qui s'est réuni 6 fois en 2021. Au cours de ces réunions, il a pris 60 délibérations.

En décembre 2021, il était composé de :

3 représentants du Département	Audrey DESMARAI	Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA Conseillère départementale
	Karine GAUTHIER	Conseillère départementale
	Véronique THIE-BAUT	Conseillère départementale
3 représentants des Départements qui supportent les frais de prise en charge des résidents	Evelyne NACHEL	Conseillère départementale
	Sylvie MEYFROIDT	Conseillère départementale
	Aline GUILLUY	Conseillère départementale
1 représentant de la ville d'Arras	Sylvie NOCLERCQ	Conseillère municipale
2 élus des Conseils de la Vie Sociale des ESMS représentant les usagers ou les familles	(1 poste à pourvoir)	Représentante du Conseil de Vie Sociale
	Chantal DELCOURT	Représentante du Conseil de Vie Sociale
2 personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil départemental pour leurs compétences dans le champ social/médico-social	Marie-Andrée PAU	
	(1 poste à pourvoir)	
2 représentants des personnels des ESMS :	Pierre DUVIVIER	Représentant du personnel
	Nathalie LEFEBVRE	Représentante du personnel

## LE COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT (CTE)

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le directeur général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2021, il s'est réuni 6 fois.

## LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de

contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. A l'EPDAHAA, il existe 8 CHSCT locaux pour chaque pôle et un CHSCT central. Chaque CHSCT local se réunit au minimum 1 fois/trimestre. Les personnes qui siègent au CHSCT sont :

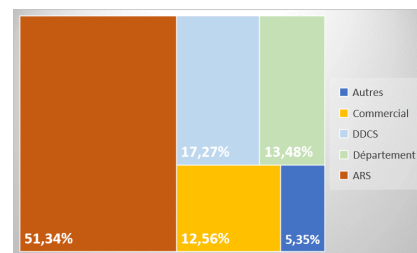
- ◆ le directeur de pôle (CHSCT local) ou son représentant assumant la présidence ;
- ◆ 3 représentants du personnel, à titre consultatif, le médecin du travail, l'inspecteur du travail et, occasionnellement, toute personne qualifiée de l'établissement désignée par le comité.

## MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

Au 31/12/2021, l'EPDAHAA compte 816 agents soit 779,74 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 57 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège

de l'EPDAHAA.

Pour remplir ses missions, l'EPDAHAA dispose d'un budget de 56 133 000 € réparti comme suit :



NB : le commercial regroupe le CODEF (entreprise d'insertion) et la partie commerciale du budget des ESAT.

Les autres produits sont composés des produits d'exploitation relatifs à la gestion courante, et des produits financiers (subventions dont celle de fonctionnement du pôle social, quote-part, participation des usagers, etc.).

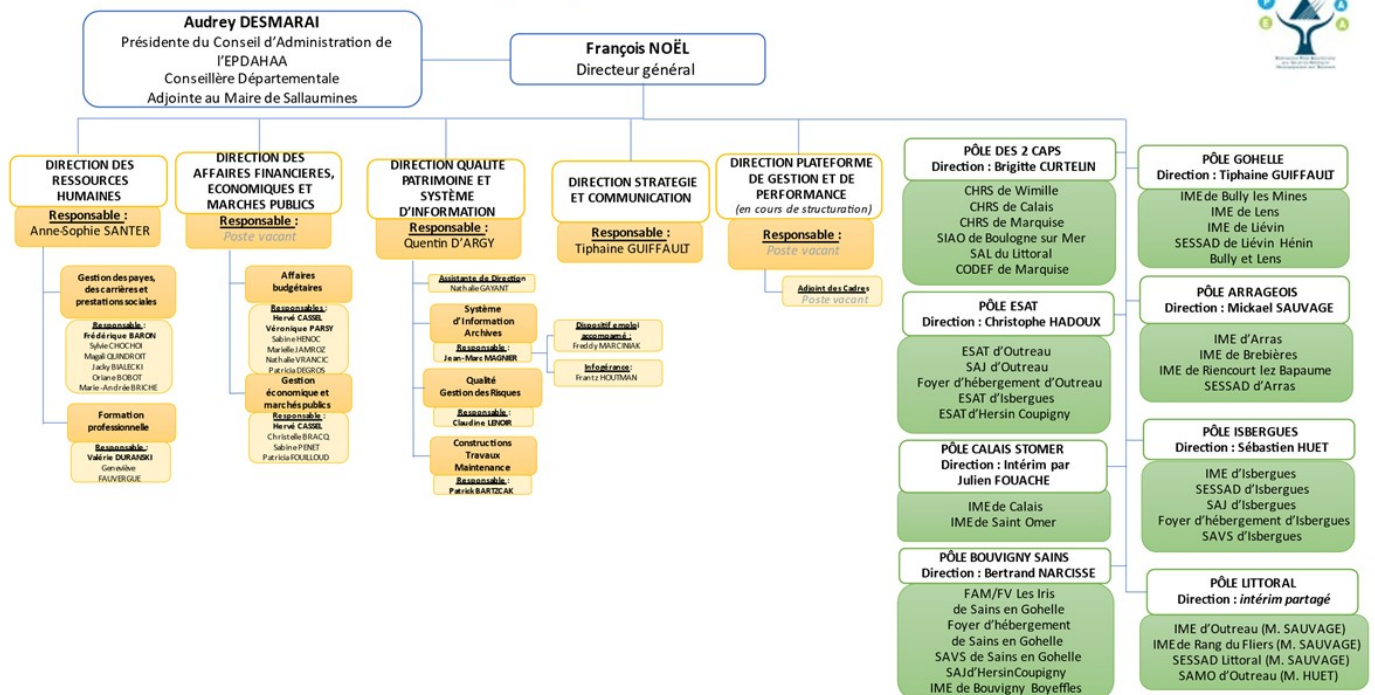
Les 8 pôles sont regroupés par secteur géographique et/ou compétences et englobent l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La direction générale de l'EPDAHAA, outre le directeur général, comprend :

- ♦ une **direction des ressources humaines** qui gère de façon centralisée les recrutements (dont les concours), les carrières, les formations et la paye des agents...;
- ♦ une **direction des finances, économique et des marchés publics** qui gère la gestion des budgets et des marchés publics;
- ♦ une **direction plateforme de gestion et de performance** (en cours de structuration);
- ♦ une **direction de la stratégie et de la communication** en charge du projet stratégique, des appels à projets, des outils de communication interne et externe;
- ♦ une **direction du Patrimoine, du Système d'Information et de la Qualité** en charge du suivi des chantiers, de la maintenance des bâtiments, du PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement), de l'achat de matériel informatique, du dossier usager informatisé, du schéma directeur des systèmes d'information, des archives, de l'évaluation interne et externe, de la gestion des risques, du plan d'amélioration de la qualité, du secrétariat général et de direction.



## Organigramme Général



# BILAN DES ACTIONS 2021

## ACTIVITÉS 2021

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé ou accompagné 3 299 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale. A ce chiffre, il convient d'ajouter 4 780 mesures d'accompagnement social, sans compter le nombre de nuits dans le cadre des places Covid ou de la mise à l'abri des migrants.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

- ◆ Enfants en situation de handicap : 1 021 enfants ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (884 enfants) ou de suivi par un des SESSAD (137 enfants).

Cette activité représente 152 975 jours d'accompagnement et 22 140 actes de suivi. À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 57 enfants, soit 14 917 journées.

- ◆ Adultes en situation de handicap : 585 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements et 140 en SAVS ou SAMSAH représentant 42900 journées réalisées.

- ◆ Personnes en difficulté sociale : le Pôle des 2 Caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 51 349 journées.

- ◇ 410 personnes hébergées en CHRS ;

- ◇ 20 994 journées ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence ;

- ◇ 22 hébergées en maison relais ;

- ◇ 64 hébergées pour un total de 113 nuitées au SAL ;

- ◇ 28 732 journées réalisées au titre de l'urgence hivernale ;

- ◇ 233 victimes de violences conjugales ont été accueillies ;

- ◇ 1 000 personnes naufragées ont été prises en charge.

Le pôle a accompli 20 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 19 mesures ASE, 155 mesures FSL, plus de 955 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 3 631 appels reçus au 115.

## ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement des marchés de transport (58 lots), l'exploitation du PPI élaboré pour les années 2021 à 2025, l'appel d'offres de travaux de construction de l'IME d'Arques et 12 nouvelles procédures ont été lancées.

En 2021, l'EPDAHAA a mené et suivi plusieurs opérations de travaux :

- ◆ le suivi de construction de l'IME d'Arques et de l'ESAT d'Aix-Noulette ;

- ◆ étude de la reconstruction des foyers d'hébergement d'Outreau et d'Isbergues, SAJ, SAVS ;

- ◆ création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Hénin-Beaumont ;

- ◆ étude de la création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Avion ;

- ◆ suivi et mise en œuvre du plan de maintenance ;

- ◆ opérations de travaux liées au déploiement de la fibre.

## AU NIVEAU OPÉRATIONNEL :

Le virage inclusif souhaité par le gouvernement et piloté sur les territoires par l'ARS et l'Education Nationale trouve écho au sein des établissements sous la forme d'une collaboration recherchée auprès des établissements scolaires de chaque territoire.

La rentrée scolaire 2021/2022 a été marquée par l'ouverture de l'UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) au collège François Mitterrand à Arras. Elle permet de travailler une continuité de parcours avec l'UEE élémentaire situé sur le même territoire au sein de l'école Raoul François.

- ◆ A Bapaume, la continuité des projets inclusifs au collège Carlin Legrand et au lycée professionnel Philippe Auguste favorise la multiplication des temps de scolarité partagée entre établissements scolaires et l'IME les Verts Tilleuls.

Ces expériences multiples diverses sont menées dans le respect des besoins des publics accompagnés et avec l'adhésion des familles.

- ◆ L'IME les Marmousets de Brebières a été maintenu avec l'accord de l'Agence Régionale de Santé qui a procédé comme pour l'IME les Longs Champs à la modification de l'autorisation de la tranche d'âge d'accueil (0-20 ans).

- ◆ Depuis novembre 2020, le Pôle des 2 Caps est en charge du dispositif humanitaire des personnes naufragées ou interceptées lors des tentatives de traversées maritimes.

Il poursuit ses 3 dispositifs différents pour la prise en charge des migrants :

- ◆ dispositif d'accueil d'urgence dans le cadre du plan grand froid (Calais) ;

- ◆ dispositif de mise à l'abri des migrants de Calais (Saint-Martin-Boulogne) ;

- ◆ dispositif de prise en charge des

naufragés (Bouloonnais et Calais).

Ces 3 dispositifs représentent un investissement très important pour le Pôle des 2 Caps qui a été missionné par les services de l'État afin d'assurer ces différentes missions sur plusieurs territoires.

## ÉVOLUTION DES PUBLICS ACCUEILLIS AU SEIN DES IME ET DES SESSAD

Il est à souligner la démarche entreprise par l'EPDAHAA sur la mise en place du dossier informatisé de l'usager. L'utilisation d'un logiciel dédié devra permettre de fluidifier les échanges liés aux évolutions des situations, au sein des membres d'une même équipe pluridisciplinaire, mais également avec les partenaires extérieurs, et *in fine* d'améliorer la connaissance des usagers, et donc la réponse aux besoins identifiés.

Les demandes d'admissions soulignent la tendance au maintien des enfants les moins fragilisés dans une scolarité en milieu ordinaire et une augmentation des situations des enfants en rupture de parcours ou en risque de l'être par manque de réponse adaptée. Nous constatons une forte augmentation des orientations en SESSAD et des listes d'attente pour une entrée en IME qui diminuent. Néanmoins, les situations en attente d'admission en IME nécessitent l'adaptation des réponses et des moyens d'accompagnement.

En 2021, l'équipe de direction du pôle de la Gohelle a souhaité réinterroger les outils mis au service de la concertation des usagers. L'objectif est de pouvoir accéder plus directement aux avis des jeunes et de leurs familles afin de pouvoir adapter davantage nos accompagnements à leurs besoins et à leurs attentes.

Un travail de réflexion a été mené en fin d'année sur l'évolution de l'instance dédiée aux enfants : le conseil des jeunes. Un travail a été fait sur les supports de préparation et de suivi de l'instance afin que ceux-ci puissent être plus accessibles à la majorité des enfants. Par exemple, la mise en place d'un compte rendu vidéo a permis de donner une autre dimension à cette rencontre (sujets évoqués : travail sur le règlement intérieur, présentation du conseil des jeunes, élection du Président, vote du règlement intérieur, les repas, le transport, les équipements, les activités proposées, organisation du mois de juillet, préparation de la rentrée, questions diverses...).

Ce pôle a également participé à la mise en place des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) sur les territoires Béthune-Bruay et Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

De manière plus spécifique, il faut pointer le travail mené en partenariat avec l'Education Nationale sur la mise à jour des conventions d'unité d'enseignement sur l'ensemble des IME du pôle. Ces temps de rencontre ont permis d'actualiser les projets pédagogiques des IME.

A ce titre, il faut souligner le travail mené par les équipes enseignantes des structures.

D'autre part, ce temps a été l'occasion de réinterroger l'ensemble des projets d'UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) du pôle en allant à la rencontre des établissements scolaires d'implantation. Ces temps ont été précieux afin de mettre à jour des dysfonctionnements éventuels et de réfléchir avec les binômes éducateur-enseignant et la direction de l'établissement scolaire aux perspectives d'évolution. Ce travail a été particulièrement porteur.

### **Dynamique du développement durable : un exemple au Pôle de la Gohelle**

2021 a également permis de maintenir la dynamique lancée sur la thématique du développement durable.

Ainsi, le groupe de travail mis en place en 2020 dans le cadre du projet de pôle s'est réuni à plusieurs reprises en 2021. Il a permis de fixer une feuille de route des chantiers à mener en priorité sur cette thématique et d'identifier des référents par service. Parmi les priorités sont évoquées la sensibilisation des jeunes à ces problématiques ainsi que l'adaptation des fonctionnements des structures (mise en place d'un recyclage des déchets, de compost...).

Enfin, la politique d'accompagnement des publics est marquée en 2021 par une réflexion sur la formalisation des prestations, l'évolution des pratiques professionnelles vers davantage de souplesse d'intervention, de partenariats et de personnalisation des prestations afin de répondre plus finement aux besoins du public accompagné.

### **L'année 2021 a été une année particulière pour l'IME de Lens.**

L'ouverture du SESSAD et son implantation provisoire dans les locaux de l'établissement ont induit un besoin important de réorganisation, tant sur l'aspect logistique et d'utilisation des locaux que sur la réarticulation des groupes de vie.

L'année 2022 devrait permettre au

SESSAD de Lens d'être pleinement acteur sur le territoire.

Le service prendra possession de ses locaux sur la commune d'Avion.

L'équipe a été renforcée par l'arrivée d'une psychomotricienne à temps plein sur le site de Bully-les-Mines. Elle consacre ses interventions entre l'IME et le SESSAD. La venue de personnels transversaux (psychomotricienne, psychologue) permet de consolider les équipes et de davantage travailler en partenariat.

Par ailleurs, en souhaitant trouver de nouvelles identités pour les groupes de vie au travers de noms de villes ou pays, un nouvel élan a pu être trouvé par les professionnels.

### **Nécessité de faire évoluer nos pratiques et de trouver de nouveaux leviers en réponse à l'évolution du public accueilli.**

Confronté à une hétérogénéité de plus en plus importante des profils accompagnés, il semble y avoir aujourd'hui le besoin d'envisager les évolutions au sein des établissements, tant sur sa capacité logistique à accueillir des situations complexes que sur le besoin immédiat à sensibiliser et à former les équipes vers de nouveaux concepts et accompagnements.

Le désengagement de certains parents nécessite une réflexion et une analyse.

### **L'AVENIR AU SEIN DES ESAT ET DES FOYERS D'HÉBERGEMENT**

L'État avait annoncé en 2021 un plan d'action pour les ESAT. Il promet des droits renforcés pour les travailleurs, des passerelles plus fluides avec le milieu ordinaire et un soutien financier pour moderniser le secteur protégé.

La personne handicapée et l'ESAT sont liés par un contrat de soutien et d'aide qui encadre les droits et les obligations respectifs du travailleur handicapé et de l'établissement d'accueil.

Dans un contexte sanitaire difficile, il est à souligner la mobilisation constante des personnels et des usagers. L'ESAT d'Hersin-Coupigny poursuit son engagement dans la reconnaissance des acquis de l'expérience et structure sa politique de formation professionnelle des personnes accueillies. L'ESAT d'Hersin-Coupigny a une double finalité :

◆ Accéder à des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle ;

◆ Permettre aux personnes qui le souhaitent de quitter la structure, d'accéder à une entreprise adaptée ou ordinaire.

Un partenariat entre l'ESAT d'Isbergues et deux entreprises a été mis en place.

Le dispositif « Potentiel Emploi » aide la C.D.A.P.H. à rendre une décision appropriée lors d'une orientation professionnelle d'une personne. L'E.S.A.T. peut collaborer par le biais d'un dispositif « MISPE » (Mise en Situation Professionnelle en E.S.A.T.). Le dispositif permet à la personne de réaliser un stage de 2 semaines (renouvelable si nécessaire) dans l'établissement afin de découvrir le travail en ESAT.

Dans un contexte sanitaire difficile, l'ESAT a rempli sa double mission, par un accompagnement médico-social et la production. Cette dernière a été maintenue malgré les contraintes sanitaires et les difficultés rencontrées par le contexte économique.

L'activité commerciale de l'ESAT d'Outreau a été impactée et a ensuite repris progressivement une activité normale.

L'ouverture de l'ESAT vers l'extérieur s'est mesurée à travers ses relations avec les partenaires professionnels et les stagiaires accueillis à la demande des organismes de formation.

Une entrée en foyer d'hébergement (FH) est conditionnée à une même entrée en ESAT (double admission). C'est un réel frein constaté car des places sont disponibles en FH mais pas en ESAT.

Rappelons que les personnes handicapées qui travaillent dans un ESAT ont généralement une place dans le foyer d'hébergement. Cette structure non médicalisée est généralement annexée à l'ESAT en question. Les résidents bénéficient d'une autonomie sociale : participation à la vie au foyer, entretien du logement...

Le vieillissement de la population accueillie est un enjeu à prendre en considération, il apparaît indispensable d'imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement et des patrimoines adaptés.



## ÉVOLUTION DES LISTES D'ATTENTE EN SAVS/SAMSAH :

Face aux besoins insatisfaits croissants, la volonté actuelle, initiée par le rapport « Piveteau » en 2014, fixe comme ambition d'offrir aux personnes en situation de handicap et à leurs proches une « Réponse Accompagnée Pour Tous » et un parcours de vie sans rupture.

Ainsi l'évolution des politiques en faveur des personnes en situation de handicap place les services à domicile (S.A.V.S., S.A.M.S.A.H., S.A.A.D., S.S.I.A.D.) au centre de leur stratégie de maintien à domicile, de soutien aux familles et de fluidification des parcours de vie.

Pour répondre à ces objectifs, les missions sont élargies et l'accès à de nouveaux publics est désormais non seulement permis mais préconisé.

La finalité de ce dispositif S.A.V.S./S.A.M.S.A.H. est de jouer un rôle de « passeur » et de soutien en milieu ordinaire. Ces services sont des acteurs essentiels de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

L'ambition de la stratégie du dispositif S.A.V.S./S.A.M.S.A.H. est notamment de prendre en compte les nouveaux enjeux du champ du handicap : vieillissement des publics, développement des résidences adaptées, accompagnement des handicaps spécifiques, aide aux aidants, soutien à la parentalité...

## OFFRE EN RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE :

Le Pôle des 2 Caps poursuit son activité dominante sur le plan social (CHRS - 115 – dispositif d'accueil des migrants et dispositif hivernal – les services d'aide au logement – accueil et hébergement des femmes victimes de violences...)

Le CODEF a :

- ◆ Créé une équipe mobile ;
- ◆ Créé une équipe espace vert ;
- ◆ Ouvert une activité garage ;
- ◆ Innové son activité restauration par la création de plateaux repas.

## PERSPECTIVES 2022

### TRAVAUX & CHANTIERS 2021 SE POURSUIVANT EN 2022

La Direction des Ressources Humaines a un rôle de conseil et de contrôle auprès des Directions de Pôle. Elle est au service du bon fonctionnement de l'institution; Au-delà des aspects administratifs et règlementaires, elle accompagne les établissements et services dans leurs évolutions.

La création de la Direction du Patrimoine, des Systèmes d'Information et de la Qualité s'est opérée en 2021. Elle poursuivra sa structuration en 2022. La structuration d'une politique relative aux archives a été posée et sera à mettre en œuvre. Les bases des orientations stratégiques concernant la démarche qualité et la gestion de risques ont été posées en fin d'année 2021. Elles seront consolidées en 2022 par la mise en œuvre de la nouvelle évaluation externe, conformément à l'évolution de la réglementation en vigueur.

La Direction de la Stratégie et de la Communication porte le pilotage de la réécriture du projet stratégique de l'EPDAHAA qui se poursuivra en 2022.

En lien avec le projet stratégique, les

directions du siège seront amenées à faire évoluer les orientations, outils, méthodes, au service du bon fonctionnement de l'établissement :

La nouvelle politique des Ressources Humaines sera mise en œuvre conformément aux Lignes Directrices de Gestion établies.

La politique d'achat et des finances sera réinterrogée.

Les orientations stratégiques dans le champ patrimonial, du système d'information et qualité seront définies.

Les autres évolutions de l'année 2022 seront les suivantes :

- ◆ reconfiguration de l'ensemble des directions de pôle ;
- ◆ réorientation stratégique de l'offre enfant ;
- ◆ mise en œuvre du Ségur de la Santé et des élections professionnelles ;
- ◆ préparation du passage à l'EPRD pour 2023 ;
- ◆ renouvellement des marchés publics arrivés à terme ;
- ◆ rédaction du schéma directeur du Système d'Information ;
- ◆ finalisation du déploiement du dossier usager informatisé.

### AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS

Dans le domaine du Patrimoine, plusieurs opérations ont été menées et suivies.

En 2021, 12 nouvelles procédures ont été lancées :

- ◆ 1 concours d'architecte pour la reconstruction du foyer d'Outreau ;
- ◆ 5 appels d'offres ouverts (transports scolaires, produits lessive, assurances, titres restaurant, travaux de l'IME d'Arques) ;
- ◆ 6 marchés à procédures adaptées (désamiantage, électroménager professionnel, missions d'Aix-Noulette, formations, conseil technique et assistance aux maîtrises d'ouvrage, assurance.

En complément de ces nouveaux marchés, de nombreuses reconductions et avenants de marchés ont été prononcés.

En ce qui concerne le programme des investissements : la première partie de l'année a été consacrée à la clôture des investissements autorisés en 2020 ainsi que la confirmation des besoins 2021 exprimés lors de la réalisation du PPI.

# Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

# Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA)

## FICHE D'IDENTITÉ

**◆ Forme juridique :** Établissement Public  
**◆ Siège social :** 1, rue l'Abbé Halluin, CS 20737, 62031 Arras Cedex  
**◆ Dotations :** 3 923 421 €  
**◆ Date de clôture :** 31/12  
**◆ Siret :** 200 047 165 00010  
**◆ Effectif moyen :** 816 agents soit 779,74 ETP + 57 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF  
**◆ Président :** Audrey DESMARAI (Conseillère départementale)  
**◆ Directeur :** François-Xavier DEBRABANT jusqu'au 30/04/2021  
 François NOEL à compter du 01/09/2021

### Mission / Cœur de métier :

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

## LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

**Niveau de représentation du Département :** 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46%.  
**Représentants du Département dans la structure :** Audrey DESMARAI, Karine GAUTHIER, Véronique THIEBAUT, Evelyne NACHEL, Sylvie MEYFROIDT, Aline GUILLUY.

### Contribution financière du Département :

**BP 2022 :** arrêtés de tarification en cours de rédaction  
**2021 :** 7 338 867 €  
**Garantie d'emprunts :** capital restant dû au 31/12/2021 : 1 680 769 €  
**Conventions :** Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 entre l'ARS des Hauts-de-France, le CD62 et l'EPDAHAA.

## ACTIVITÉS

### CHIFFRES CLÉS

- ◆ Établissements
- 12 Instituts Médico-Educatifs (IME)
- 4 Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
- 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT)
- 3 Sections d'Accueil de Jour (SAJ)
- 3 Foyers d'Hébergement (FH)
- 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- 1 Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO)
- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

- 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL)
- 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF)

### ◆ Hébergement

- Hébergement ou accompagnement de 3 299 personnes au total
- Accompagnement ou scolarisation de 1 021 enfants en situation de handicap
- Accompagnement ou suivi de 585 adultes en situation de handicap
- Accompagnement social de plus de 4 829 personnes

## PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Suivi de la construction de l'IME de Saint-Omer sur la commune d'Arques
- ◆ Suivi de la reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny sur la commune d'Aix-Noulette
- ◆ Etude de la reconstruction du foyer d'hébergement d'Outreau
- ◆ Avancement du projet de reconstruction du foyer d'hébergement, du SAJ et du SAVS d'Isbergues
- ◆ Création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Hénin-Beaumont
- ◆ Etude de la création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Avion
- ◆ Poursuite de l'inclusion en milieu ordinaire de scolarisation
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous, visant particulièrement des personnes en situation complexe, critique ou orientées en Belgique
- ◆ Poursuite et renforcement de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants
- ◆ Poursuite du dispositif de mise à l'abri de la population migrante sur le Calais dans le cadre du plan grand froid
- ◆ Travaux de reconfiguration de l'offre enfant sur l'ensemble des ESMS du département en lien avec le CPOM ARS
- ◆ Gestion de la crise sanitaire COVID-19

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- ◆ Poursuivre la réécriture du projet stratégique de l'EPDAHAA dans une logique participative de l'ensemble des agents
- ◆ Mettre en œuvre l'évolution de l'offre des établissements et des services de l'EPDAHAA afin de répondre aux nouveaux besoins des publics et aux politiques publiques, notamment l'offre concernant les enfants
- ◆ Poursuivre le développement de la mission pilotage du siège (contrats de pôle, dialogue de gestion, indicateurs, ...)
- ◆ Préparer le passage à l'EPRD pour 2023
- ◆ Continuer les travaux de reconstruction et de modernisation prévus sur les établissements et services qui le nécessitent, en lien avec la réorganisation de l'offre
- ◆ Organisation de l'hébergement temporaire du Foyer d'hébergement d'Outreau suite à la destruction de l'immeuble actuel prévu début 2022

## COMPTES EN EUROS

### BILAN 2021

Actif immobilisé : 35 978 955 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 2 536 923 €

Trésorerie : 34 311 126 €

Capitaux propres : 65 178 291 €

Total des dettes : 6 988 965 €

Total bilan : 73 118 083 €

### COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Produits d'exploitation : 57 340 493 €

dont dotations et produits de tarification : 38 545 401 €

dont subventions et participations : 7 734 994 €

Charges d'exploitation : 56 502 003 €

Résultat d'exploitation : 838 490 €

Résultat financier : - 88 533 €

Résultat exceptionnel : 367 767 €

Résultat de l'exercice : 1 117 724 €

Épargne brute : 3 036 181 €

Épargne nette : 2 759 829 €

Total des produits : 57 955 288 €

Financement du Département (€ et %) : 7 338 867 € soit 13 %

Date de mise à jour des données : 07/07/2022



**62** Pas·de·Calais  
*Mon* Département

pasdecalais.fr •    